

Les Sciences économiques et sociales : Quelle place au lycée ?

Margaux Osenda

Le rapport intitulé « *Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles* »¹ qui a été remis au ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer, le 24/01/2018 remet en cause la place de l'enseignement des SES dans l'enseignement secondaire. Les SES ne sont pas considérées comme faisant partis de la « *culture de l'honnête homme* » puisqu'elles sont absentes de « l'unité générale », c'est-à-dire du tronc commun au second semestre de seconde, en première et en terminale. Autrement dit, les SES seront considérées comme une discipline optionnelle cinq semestres sur six. Compte tenu de la grande diversité des enseignements proposés en « majeure » et en « mineure », il est fort probable qu'un grand nombre d'élèves sortent du lycée en ayant fait un seul semestre de SES, c'est-à-dire cinq mois. Nous considérons que cela est inacceptable.

Les SES doivent être généralisées car :

- La « troisième culture » est indispensable à la formation du citoyen. En effet, peut-on imaginer former des citoyens éclairés sans une culture économique et sociale de haut niveau ? Peut-on considérer que ne pas connaître les enjeux économiques et sociaux des politiques climatiques, du chômage, des crises financières, de la cohésion sociale... est acceptable ? Nous considérons que ça ne l'est pas. On n'imagine pas des élèves de lycée n'ayant jamais entendu parler de Molière ou de Descartes, peut-on imaginer qu'ils ignorent tout de Durkheim ou de Keynes ?
- Les SES ne sont pas enseignées en collège. Or le rapport prévoit qu'elles ne fassent partie du tronc commun qu'au premier semestre de seconde. Comment permettre en cinq mois, à des lycéens qui n'ont jamais fait de SES de choisir de façon éclairée les SES en option ? Peut-on considérer qu'en cinq mois les lycéens auront une connaissance suffisante de ce que sont les SES ? Nous considérons que ne pas être dans le tronc commun conduira à la baisse des effectifs des élèves choisissant les SES en « majeure » et en « mineure » faute de connaissances suffisantes de ce qu'est cette discipline scolaire (ses modes de raisonnement, son approche spécifique du réel). Beaucoup de lycéens sortiront donc du lycée sans culture économique et sociale ambitieuse.
- Les exigences en termes de contenus disciplinaires doivent s'inscrire dans « *une école de l'exigence intellectuelle* » (J.P. Terrail). Nous considérons que les élèves doivent avoir accès à une culture économique et sociale de haut niveau. Or, en terminale les enseignements de « majeure » se terminent début mars ce qui signifie que les programmes seront beaucoup plus restreints. Les exigences disciplinaires seront donc nécessairement plus faibles et ce d'autant plus si les SES ne sont pas intégrées au tronc commun du cycle terminal.
- Être dans le tronc commun permettrait aux élèves qui choisissent les SES en majeure ou en mineure d'approfondir leurs connaissances.

Il est donc nécessaire de demander la généralisation de l'enseignement des SES afin de donner à cet enseignement la place qui est nécessaire pour la formation des élèves.

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid125542/bac-2021-remise-du-rapport-un-nouveau-baccalaureat-pour-construire-le-lycee-des-possibles.html>